



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**

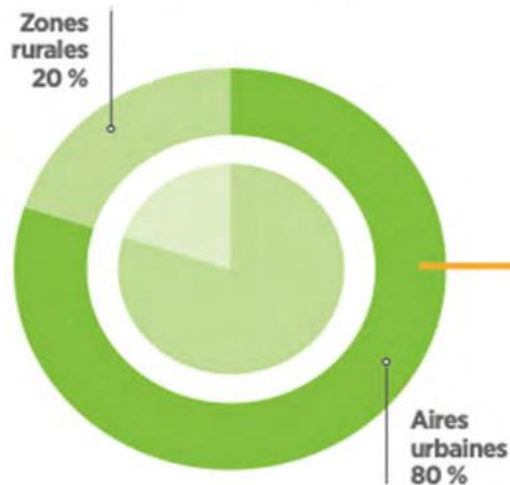
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN

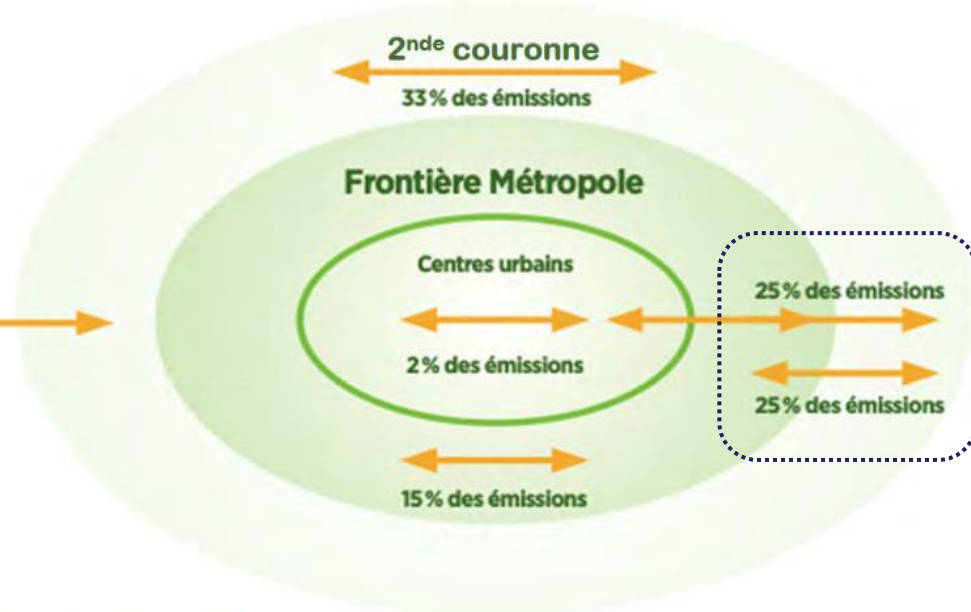
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS PACA – 3 SEPTEMBRE 2024

Pourquoi s'intéresser à la mobilité périurbaine ?

- 70% des émissions sont dues aux déplacements < 80 km dont 96% dues à la voiture (20% en zones rurales et 80% dans les aires urbaines).



LES ÉMISSIONS AU SEIN DES AIRES URBAINES

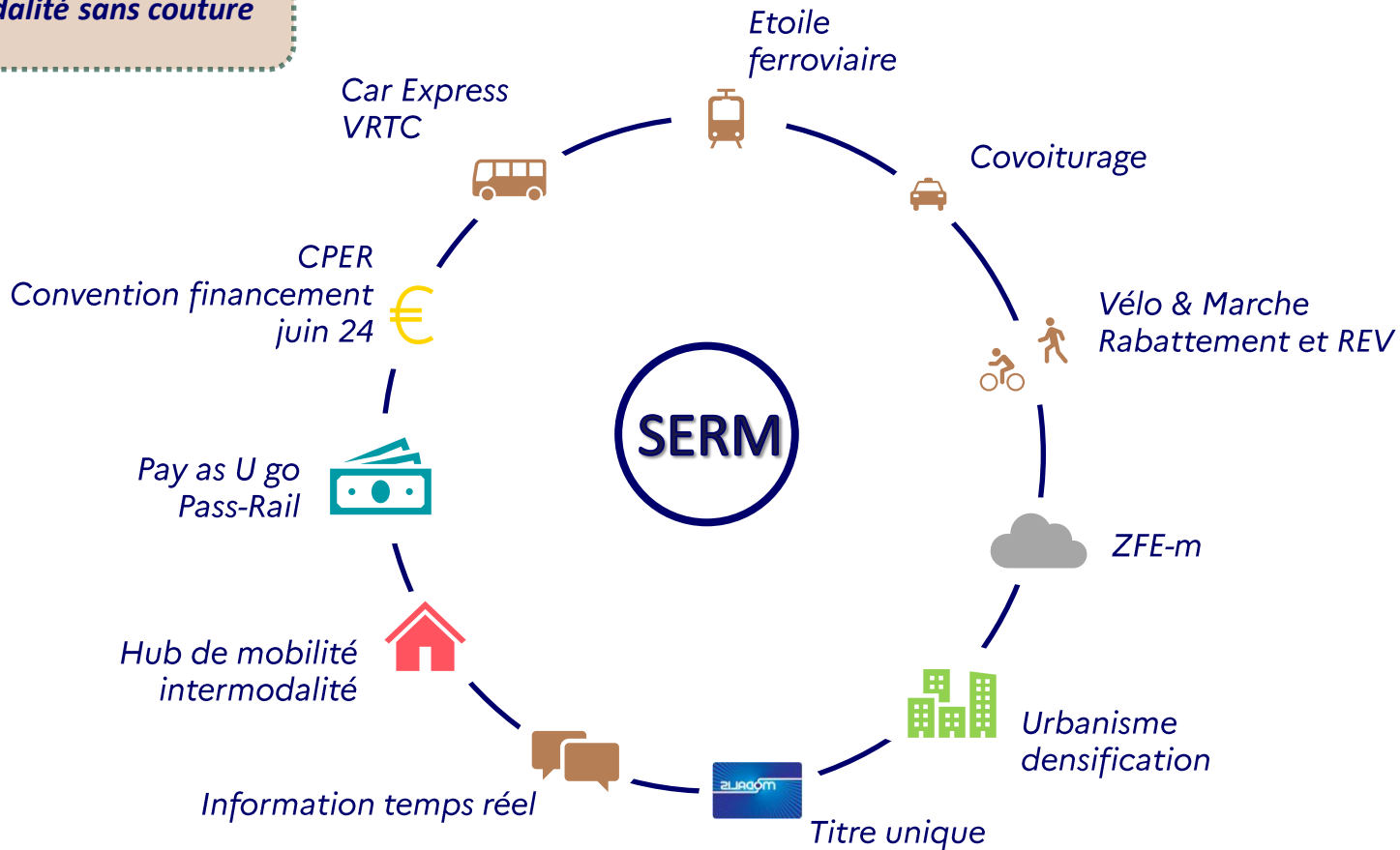


Localisation territoriale des émissions / CEREMA – DEEM d'après les EMD

Les services express régionaux métropolitains

- Une ambition partagée pour la **transformation de nos mobilités**, en faveur de leur **décarbonation**, du report modal vers le rail et de la **priorité aux transports du quotidien**.
- Des SERM mis en place **à l'initiative des collectivités** concernées et **adaptées aux réalités spécifiques de nos territoires ...**
- ... à la croisée des enjeux **d'articulation entre mobilité et aménagement urbain**, à l'échelle de la « **région métropolitaine** » que les SERM ont vocation à traiter prioritairement
- Une offre SERM **complémentaire des autres offres de transports**, notamment la desserte interurbaine

**Le SERM,
l'Intermodalité sans couture**



Clés de succès du service, vu du voyageur

+ Simple



+ Fiable



+ Accessible



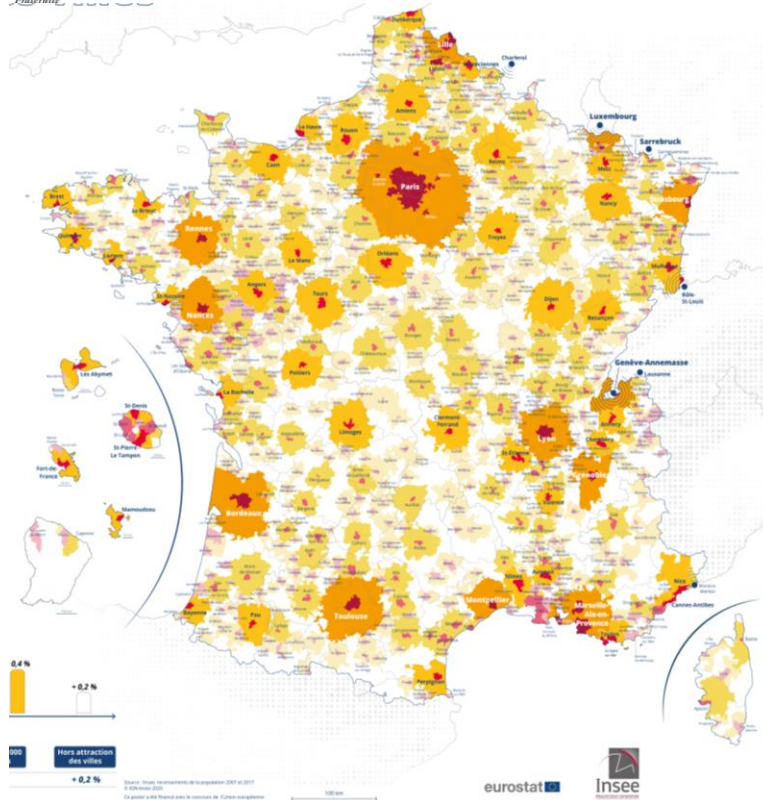
+ Connecté



+ Avantageux



Territoires et Flux



Flux INSEE D/T, flux constatés

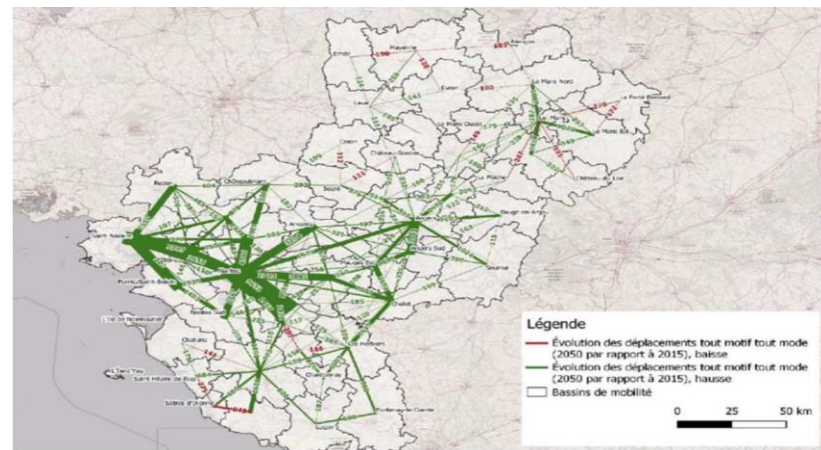
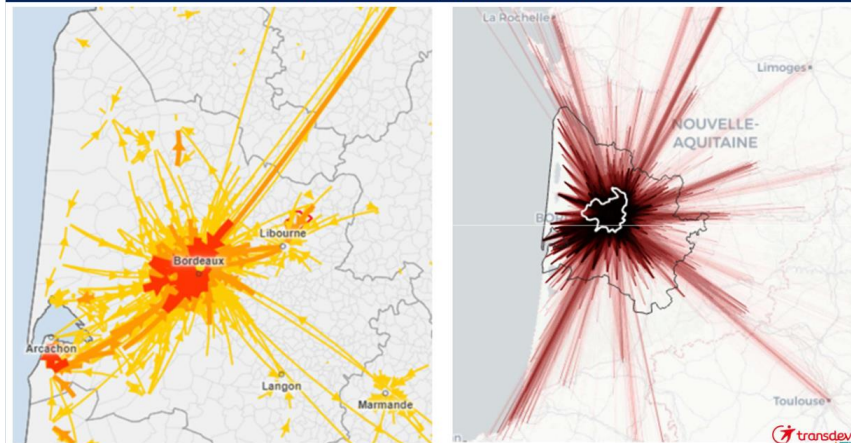
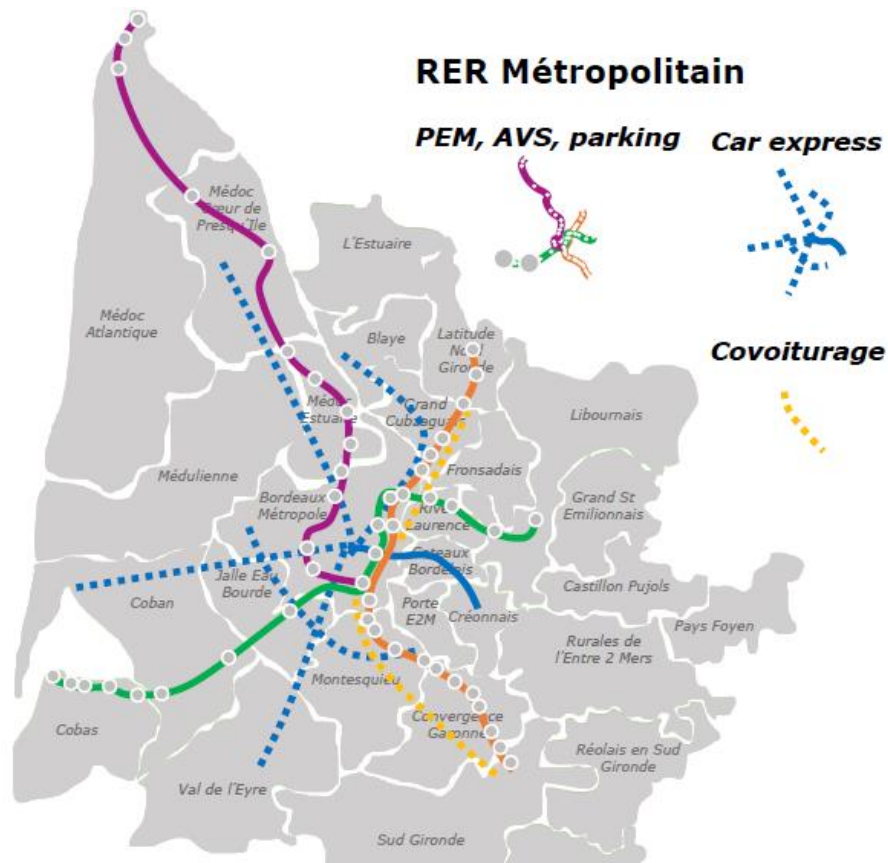
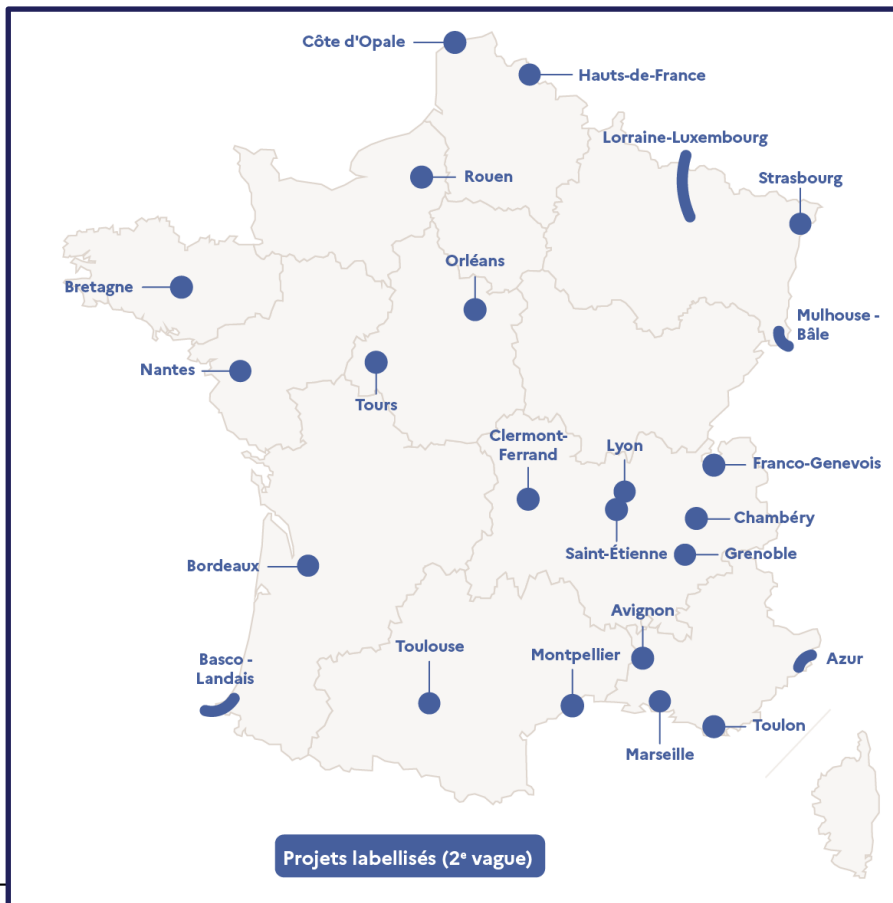


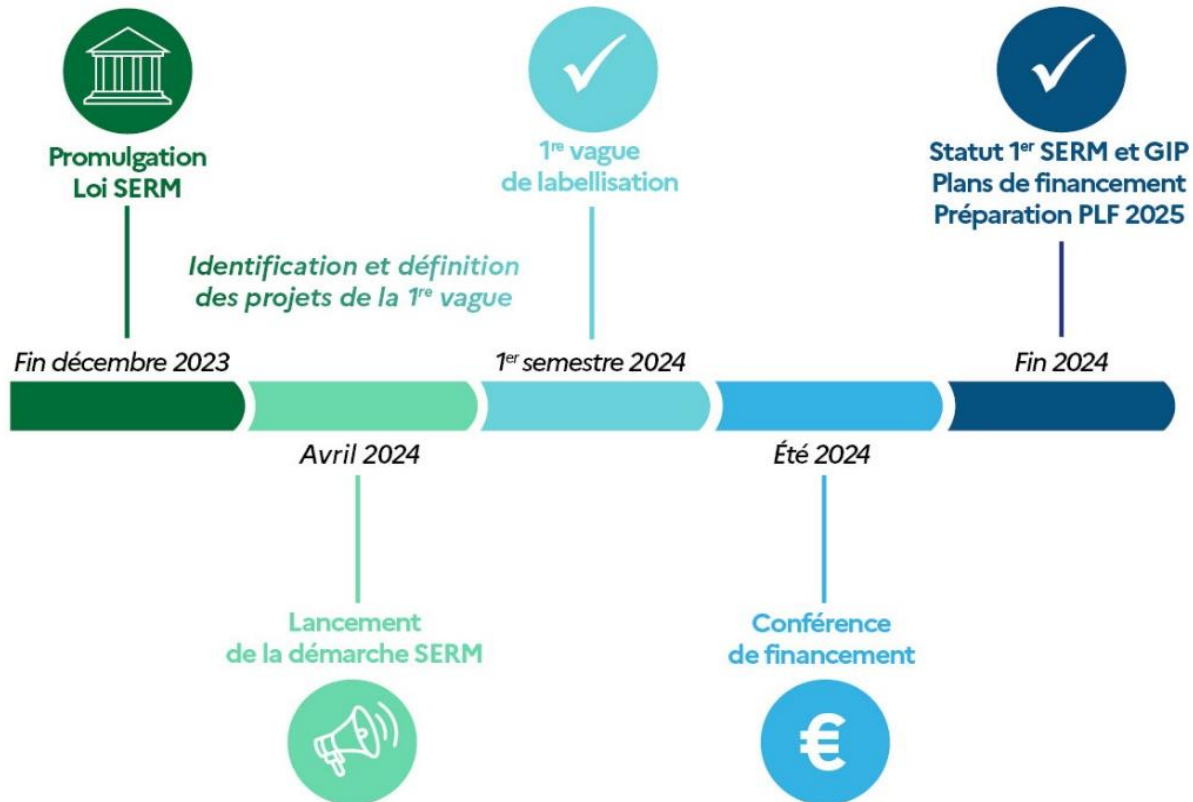
Illustration (mise en pratique)



État des lieux



Calendrier



Prochaines étapes en 2024 - **initier la structuration** puis **confirmer l'ambition**

➤ la **labellisation** d'une première « vague » de SERM au premier semestre 2024, pour les projets portés par les territoires, suffisamment aboutis pour s'engager dans des études ;

 ➤ octroi du **statut** de SERM, au fur et à mesure que :

- les projets sont matures
- avec des études complètes
- des gouvernances stabilisées
- et des plans de financement phasés

2nde étape – statut de SERM

Sur la base d'une « synthèse du dossier »

- Énoncer les **objectifs assignés** au SERM en matière de lutte contre le changement climatique et d'aménagement du territoire, **caractériser les offres de services** cibles et **les aménagements nécessaires**, expliciter les démarches entreprises afin de coordonner les services, et **maîtriser l'urbanisation** ;
- Définir le **calendrier progressif** de déploiement et les **investissements associés** par phases ;
- Formaliser la **gouvernance du projet**, la structure locale de coordination, les périmètres de maîtrise d'ouvrage et d'intervention des cofinanceurs ;
- Expliciter les **modalités de financement** retenues.

Dans l'esprit de coopération et d'accompagnement qui guide la démarche, des points intermédiaires entre porteurs de projet, représentant des associations des collectivités et services de l'État ponctuent cette phase, autant que nécessaire

Une gouvernance au service du « choc d'offre »

*Un pacte de gouvernance
formalisé et efficient avec une
coopération politique et une
coordination opérationnelle*

